

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE LA VILLE DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la Ville de Québec, tenue le mardi 6 mai 2008, à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents: M. Richard Côté, conseiller, président

M. Guy Perrault, conseiller
M. François Picard, conseiller
Mme Denise Trudel, conseillère
Mme Marie France Trudel, conseillère
M. Alain Marcoux, directeur général
Me Sylvain Ouellet, greffier

Sont absents: M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président
M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec
M. Émile Loranger, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette
M. Raymond Dion, conseiller

Monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

L'avis de convocation ainsi que les certificats de signification sont déposés sur la table du conseil.

CA-2008-0202 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 6 mai 2008, tel qu'il a été rédigé.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0203 Approbation du procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 22 avril 2008

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 22 avril 2008.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Projet de Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à l'agrandissement d'une aire urbaine à même une aire agricole, R.A.V.Q. 334

La consultation publique est tenue par la Commission consultative sur le schéma d'aménagement et de développement.

Monsieur le conseiller Richard Côté présente le projet de *Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à l'agrandissement d'une aire urbaine à même une aire agricole*, R.A.V.Q. 334 et invite monsieur David Duval, urbaniste au Service de l'aménagement du territoire, à présenter plus en détails les objets du projet de règlement précité et, par la suite, monsieur Côté invite les citoyens présents à soumettre leurs commentaires.

Une citoyenne intervient.

CA-2008-0204

Adoption du Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à l'agrandissement d'une aire urbaine à même une aire agricole, R.A.V.Q. 334 - AT2008-046 (Ra-1388)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à l'agrandissement d'une aire urbaine à même une aire agricole*, R.A.V.Q. 334.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0205

Modifications à la réglementation sur la circulation sur le réseau routier artériel concernant les intersections des boulevards Valcartier / rue de la Faune et Saint-Claude / rue Bernard - AT2008-097 (Ra-1397)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'approuver les modifications suivantes à la réglementation sur la circulation sur le réseau routier artériel, soit :

- 1° de retirer les arrêts obligatoires sur le boulevard Valcartier et sur la rue de la Faune, à l'intersection du boulevard Valcartier/rue de la Faune;
- 2° de retirer l'arrêt obligatoire sur la rue Bernard, à l'intersection du boulevard Saint-Claude/rue Bernard.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0206

Versement d'une subvention, au montant de 3 447 341 \$, à « L'Institut Canadien de Québec (ICQ) », à titre de contribution annuelle 2008 pour couvrir les dépenses de fonctionnement de la bibliothèque Gabrielle-Roy - CU2008-009 (CT-CU2008-009) — (Ra-1397)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu de verser une subvention, au montant de 3 447 341 \$, à « L'Institut Canadien de Québec », à titre de contribution annuelle 2008 pour couvrir les dépenses de fonctionnement de la bibliothèque Gabrielle-Roy, en quatre (4) versements égaux de 861 835,25 \$, le quinze (15) de chaque mois, des mois de mai à août 2008.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0207

Conclusion d'une entente à intervenir entre la Ville de Québec et « Administration portuaire de Québec (APQ) », relativement au versement d'une subvention, par la Ville de Québec, de 500 000 \$ - LS2008-030 (CT-LS2008-030) — (Ra-1397)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion d'une entente à intervenir entre la Ville de Québec et « Administration portuaire de Québec (APQ) », relativement au versement d'une subvention, par la Ville de Québec, au montant de 500 000 \$ plus les taxes applicables, pour la mise en opération des activités à la Baie de Beauport dès l'été 2008, le tout selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° de requérir l'autorisation, auprès du gouvernement du Québec, pour conclure cette entente;
- 3° d'autoriser monsieur le maire Régis Labeaume et le greffier, Me Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2008-0208

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur l'acquisition du matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 341 - TI2008-006 (Ra-1397)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Guy Perrault qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant l'acquisition du matériel et des logiciels ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et l'embauche du personnel d'appoint requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication relativement à certains services municipaux d'agglomération.

Ce règlement prévoit une dépense de 5 310 898 \$ pour l'acquisition du matériel et des logiciels, les services professionnels et l'embauche du personnel d'appoint ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de trois ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CA-2008-0209

Appropriation d'un montant de 531 089 \$ au fonds général de l'agglomération - TI2008-006 (Ra-1397)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'approprier un montant de 531 089 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 341. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2008-0210

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur une dépense mixte pour l'acquisition de matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 342 - TI2008-005 (Ra-1397)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Guy Perrault qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant l'acquisition du matériel et des logiciels ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et l'embauche du personnel d'appoint requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication dans certains domaines relevant à la fois de la compétence de proximité et de celle d'agglomération.

Ce règlement prévoit une dépense mixte de 5 219 500 \$ pour l'acquisition du matériel et des logiciels, les services professionnels et l'embauche du personnel d'appoint ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de trois ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CA-2008-0211

Appropriation d'un montant de 521 950 \$ au fonds général de l'agglomération - TI2008-005 (Ra-1397)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'approprier un montant de 521 950 \$ au fonds général de l'agglomération selon les règles de partage applicables, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 342. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2008-0212

Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet d'habitation sur le lot numéro 3 985 393 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social relativement à certaines normes applicables, R.A.V.Q. 347 - AT2008-064 (Ra-1397)

Avis de motion est donné par madame la conseillère Denise Trudel qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur la réalisation d'un projet d'habitation sur le lot numéro 3 985 393 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social* afin d'apporter certains ajustements de nature mineure à certaines normes applicables au projet d'habitation concerné, situé dans l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CAAM-2008-0213

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux de réhabilitation et de stabilisation des berges de la rivière du Cap Rouge et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 349 - EN2008-018 (Ra-1394)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Guy Perrault qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux de stabilisation et de réhabilitation des berges de la rivière du Cap Rouge au nord de l'autoroute Félix-Leclerc ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels y afférents.

Ce règlement prévoit une dépense de 50 000 \$ pour les travaux et les contrats de services professionnels ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CAAM-2008-0214

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur l'acquisition et l'installation de systèmes d'ozonation aux usines de traitement de l'eau de Beauport et de Charlesbourg et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 358 - TP2008-032 (Ra-1394)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant l'acquisition et l'installation de systèmes d'ozonation aux usines de traitement de l'eau de Beauport et de Charlesbourg.

Ce règlement prévoit une dépense de 4 000 000 \$ pour l'acquisition et l'installation ainsi ordonnées et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CAAM-2008-0215

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur la réalisation, pour les années 2008 et suivantes, du Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 362 - DE2008-049 (Ra-1397)

Avis de motion est donné par madame la conseillère Denise Trudel qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement autorisant une dépense de 600 000 \$ pour le versement, pour les années 2008 et suivantes, de subventions en vertu du *Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec*, R.R.V.Q. chapitre P-10.

Ce règlement prévoit également un emprunt d'un montant total de 600 000 \$ à ces fins dont 300 000 \$ seront remboursés par la Société d'habitation du Québec en application d'une entente conclue avec cette dernière concernant l'administration du programme Rénovation Québec.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CAAM-2008-0216

Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la gestion des matières résiduelles relativement aux normes de gestion et d'élimination particulières des résidus de la tonte du gazon, R.A.V.Q. 364 - TP2008-035 (Ra-1397)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce

conseil, un règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur la gestion des matières résiduelles* afin de prévoir les normes de gestion et d'élimination particulières des résidus de la tonte du gazon.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier mentionne l'objet de chaque règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement.

CA-2008-0217

Règlement de l'agglomération sur les compteurs d'eau, R.A.V.Q. 274 - TP2008-002 (Ra-1392)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur les compteurs d'eau, R.A.V.Q. 274*.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0218

Règlement de l'agglomération sur les travaux d'aménagement d'une halte cyclable au corridor des Cheminots à l'intersection de la côte des Érables ainsi que de réaménagement de l'intersection de la rue Racine et du boulevard Valcartier et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 321 - AT2008-039 (Ra-1392)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur les travaux d'aménagement d'une halte cyclable au corridor des Cheminots à l'intersection de la côte des Érables ainsi que de réaménagement de l'intersection de la rue Racine et du boulevard Valcartier et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 321*.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0219

Règlement de l'agglomération sur des interventions en matière de transport, de travaux routiers, de trottoirs, de pistes cyclables, d'éclairage, de signaux lumineux et de signalisation sur le réseau routier et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 344 - AT2008-080 (Ra-1397)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des interventions en matière de transport, de travaux routiers, de trottoirs, de pistes cyclables, d'éclairage, de signaux lumineux et de signalisation sur le réseau routier et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 344.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0220

Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction et d'aménagement d'un écocentre dans l'arrondissement Limoilou ainsi que sur les services professionnels y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 346 - TP2008-025 (Ra-1391)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction et d'aménagement d'un écocentre dans l'arrondissement Limoilou ainsi que sur les services professionnels y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 346.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0221

Règlement de l'agglomération sur des travaux aux systèmes d'ozonation et de décantation à l'usine de traitement de l'eau de Château-D'Eau et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 348 - TP2008-023 (Ra-1392)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des travaux aux systèmes d'ozonation et de décantation à l'usine de traitement de l'eau de Château-D'Eau et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 348.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0222

Règlement de l'agglomération sur le stationnement de véhicules sur rue du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération contrôlé par borne de stationnement, R.A.V.Q. 350 - AT2008-094 (Ra-1392)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur le stationnement de véhicules sur rue du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération contrôlé par borne de stationnement*, R.A.V.Q. 350.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0223

Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification applicable aux bornes de stationnement sur rue du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération, R.A.V.Q. 352 - AT2008-098 (Ra-1392)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification applicable aux bornes de stationnement sur rue du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération*, R.A.V.Q. 352.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0224

Règlement de l'agglomération sur le programme de soutien à l'achat d'un équipement de compostage domestique ou communautaire, R.A.V.Q. 356 - DE2008-044 (CT-DE2008-044) — (Ra-1392)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur le programme de soutien à l'achat d'un équipement de compostage domestique ou communautaire*, R.A.V.Q. 356.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Période de questions des citoyens

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Période d'interventions des membres du conseil

Une période d'interventions est tenue à l'intention des membres du conseil.

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,
appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,
il est résolu que ladite séance soit levée à 17 h 17.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Richard Côté
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/cs